

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 26 mai 2015 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

Sont présents : FROMONT Pascal, CHRISTOPHE Pierre, JOPS Ingrid, DEREGNAUCOURT Dany, DECARPENTERIE Danièle, CASTELAIN Aurélie, SIROS Claudie, LECERF Hubert, DHONDT Marie-Paule, ROSE Bertrand, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, BECART Delphyne, DEREGNAUCOURT Christelle, MONTOIS Daniel, DEBARGE Anne, GEUNS Marie-Claude, LIBBRECHT Bernard, LETIENNE Moïse, ABRAHAM Grégory

Absents excusés : LAURENT Pierre (procuration à DEREGNAUCOURT Dany), SERGENT Olivier (procuration à DECARPENTERIE Danièle)

Absent : BOUTRY Stéphane

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

Concernant le compte rendu du 16 mars 2015 : M.Letienne exprime son désaccord concernant le vote du compte administratif pour lequel il dit s'être abstenu alors qu'il est noté qu'il a voté pour.

→ DELIBERATIONS

1/ Création du Centre de Loisirs sans hébergement : recrutement – organisation année 2015.

C.Derenaucourt présente l'organisation du centre de loisirs qui aura lieu du Lundi 6 Juillet au Vendredi 21 Août 2015 .En juillet, l'équipe d'animation sera composée d'une directrice, d'un directeur-adjoint, de 13 animateurs et de 4 aide-animatrices ; pour le mois d'août, 1 directeur, 5 animateurs et 3 aide-animatrices ont été recrutés.

Cette année, la fête du centre pour le mois de juillet aura lieu la 3ème semaine et non plus la 4ème comme cela se faisait au paravant.

Le centre sera ouvert aux enfants âgés de 3 à 15 ans révolus, toute la journée de 9h à 17h sauf le samedi, le dimanche et jours fériés et exception faite du jour de la fête du centre de loisirs.

Une participation sera demandée aux familles, à savoir :

Tarifs :

Pour les enfants extérieurs le prix est majoré de 50€ par semaine et par enfant. En ce qui concerne la garderie le tarif est fixé à 2.20€/heure (hormis les familles dont le quotient familial est ≤ à 600€, voir tableau au verso)

Non imposable

Formule	Nombre enfants	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
	1	58€	116€	174€	232€
	2	100€	200€	300€	400€
	3	142€	284€	426€	568€
	4 et +	173€ + 22€/enfant	346€ + 44€/enfant	519€ + 66€/enfant	692€ + 88€/enfant

Forfait supplémentaire camping (à l'extérieur de la commune) : 4jours, 3 nuits : 10€/enfant 3jours, 2 nuits : 7€/enfant.

Imposable :

Formule	Nombre enfants	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
	1	64€	128€	192€	256€
	2	110€	220€	330€	440€
	3	156€	312€	468€	624€
	4 et +	190€+24€/enfant	380€+48€/enfant	570€+72€/enfant	760€+96€/enfant

Forfait supplémentaire camping (à l'extérieur de la commune) : 4jours, 3 nuits : 10€/enfant 3jours, 2 nuits : 7€/enfant.

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 14 Décembre 2012 la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'aide aux Loisirs Equitables et Accessibles- Accueil de loisirs sans hébergement, renouvelée par délibération en date du 8 Décembre 2014. Ce dispositif LEA est appliqué depuis le 1^{er} Juillet 2013. Le nombre d'enfants extérieurs étant limité.

Quotient Familial	Montant de la participation familiale/heure enfant	Montant de la participation familiale/semaine enfant	Coût du repas/semaine enfant	Participation Familiale totale
0-369 €	0,25 €/he	10 €	15 €	25 €
De 370 à 499 €	0,45 €/he	18 €	15 €	33 €
De 500 à 600 €	0,60 €/he	24 €	15 €	39 €

Les enfants seront accueillis selon la formule suivante : toute la journée avec cantine, de 9 h à 17 h.
L'inscription se faisant à la semaine, toute semaine commencée sera due.

Pour le mois de Juillet ainsi que pour le mois d'Août seront recrutés :

- ⇒ **1 directeur, rémunéré sur la base du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,**
IB : 543 IM : 462
- ⇒ **1 directeur adjoint, rémunéré sur la base du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, (Uniquement pour le mois de Juillet)**
IB : 422 IM : 375
- ⇒ **Des animateurs rémunérés sur la base du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,**
 - **animateurs brevetés, stagiaires:**
IB : 364 IM : 338
 - **animateurs non diplômés :**
IB : 340 IM : 321
- ⇒ **Des aides animateurs au prorata du nombre d'enfants inscrits et selon la réglementation en vigueur.**
Lesquels percevront une indemnité de 40€ net/semaine.

En ce qui concerne les fêtes du Centre Aéré, tant pour le mois de Juillet que pour Août, ces dernières seront prises en charge totalement par l'association « Coutiches en fêtes ».

Vote 13/2015 : 21 oui et 1 abstention (G. Abraham)

G.Abraham pense que la phrase « *Le nombre d'enfants extérieurs étant limité* » ne convient pas ; il manque un nombre limite. Il explique également que comme l'on demande cette année un surplus aux familles pour les campings, les animateurs pourraient réclamer une prime de camping ; M.Bendlewski répond qu'il est bien stipulé dans les contrats qu'aucune heure supplémentaire ne sera rémunérée .G.Abraham s'abstient pour cette délibération car il n'est pas favorable au forfait camping demandé cette année aux familles.

2/ Accueil de loisirs sans hébergement, modification des tarifs LEA (Loisirs Equitables Accessibles)

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivant une politique d'action sociale familiale, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'apporter une modification pour les familles concernant le Quotient Familial de la dernière tranche. Celui-ci était de 500 à 600 et passera de 500 à 700€.

Cette modification prendra effet à compter du 1^{er} Septembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2018 dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Financement ALSH et LEA avec la CAF du Nord :

- **Tarifs appliqués aux ALSH extrascolaires du mercredi (à partir du 1/9/2015) et des vacances d'été à partir de 2016 :**
 - **Tarifs LEA pour les familles ayant un QF ≤ 700 € :**

Quotient Familial	Participation familiale par heure enfant	Participation familiale pour ½ journée (4h) enfant	Coût du repas/jour enfant	Total Participation familiale par enfant		
				Mercredi		Vacances été
				½ journée avec repas	1 journée avec repas	1 semaine avec repas
0-369 €	0,25 €/he	1 €	3 €	4 €	5 €	25 €
De 370 à 499 €	0,45 €/he	1,80 €	3 €	3,80 €	6,60 €	33 €
De 500 à 700 €	0,60 €/he	2,40 €	3 €	5,40 €	7,80 €	39 €

- **Non-imposable (QF >700 €) :**

Nombre d'enfants	Participation familiale		
	Mercredi		Vacances d'été
	½ journée avec repas	1 journée avec repas	1 semaine avec repas
1	7 €	11 €	58 €
2	12,50 €	19 €	100 €
3	18 €	27 €	142 €
4 et +	22,50 € + 3,50 €/enfant	33 € + 4,50 €/enfant	173 € + 22 €/enfant

- **Imposable (QF >700 €) :**

Nombre d'enfants	Participation familiale		
	Mercredi		Vacances d'été
	½ journée avec repas	1 journée avec repas	1 semaine avec repas
1	7,50 €	12 €	64 €
2	13,50 €	21 €	110 €
3	19,50 €	30 €	156 €
4 et +	24 € + 4 €/enfant	36 € + 5 €/enfant	190€ + 24 €/enfant

▪ **Tarifs appliqués à l'accueil échelonné du matin et du soir des ALSH extrascolaires :**

En ce qui concerne l'accueil échelonné du matin et du soir pendant les ALSH du mercredi et des vacances d'été (garderie), le tarif est fixé à **2,20€/heure**, hormis pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 700€ ; pour celles-ci le **tarif LEA à l'heure** s'applique (→ voir tarifs tableau ci-dessus). Le nombre d'enfants extérieurs étant limité.

▪ **Pour les familles extérieures et dont QF > 700 €, majoration du prix de la participation familiale :**

Montant de la majoration par enfant		
Mercredi		Vacances d'été
½ journée	1 journée	1 semaine
4 €	8 €	40 €

○ **Tarifs appliqués à l'ALSH périscolaire :**

Quotient familial	Montant de la participation familiale (heure enfant) -Ticket à l'unité-	Tarif d'une carte de 10 heures pour un enfant	Tarif d'une carte de 32 heures pour un enfant
0 – 369 €	0,25 €	2,50 €	
De 370 € à 499 €	0,45 €	4,50 €	
De 500 € à 700 €	0,60 €	6 €	
Non-imposable (QF >700 €)	1,10 €	11 €	35,20 €
Imposable (QF >700 €)	1,60 €	16 €	51,20 €

A partir de 18h30, il sera facturé 3 € par quart d'heure supplémentaire.

Vote 14/2015: à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

3/ Décision modificative N° 1

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer quelques ajustements budgétaires dont les orientations se résument ainsi :

- Dépassement budgétaire au compte 202 (Frais doc. Urbanisme et numérisation cadastre)
- Déduction d'une dépense au compte 21318 (Autres bâtiments publics) qui ne sera pas effective.
- Décision modificative N°1 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
202	0	+ 10 000,00	10 000,00
21318	200 000,00	- 10 000,00	190 000,00

Vote 15/2015: à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

4/ Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Territorial d'animation 2^{ème} classe à temps non complet.

Par délibération N° 36 en date du 10 Juin 2014, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement à la création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 Heures. Pour faire face aux nouveaux besoins de la Commune, Monsieur le Maire propose de modifier le temps de travail de l'agent en question et de ce fait, créer au tableau des effectifs un poste d'Adjoint Territorial d'animation 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures, à compter du 1^{er} Septembre 2015.

Vote 16/2015: à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

G.Abraham demande combien d'enfants sont présents au centre aéré le mercredi. M. Le Maire répond qu'il y en a une vingtaine l'après midi et seulement six le matin ; vu le faible effectif le matin, M. Le Maire s'interroge : faut-il maintenir le centre aéré le mercredi matin ?

5/Demande de subvention exceptionnelle au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2014.

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la possibilité d'utiliser les recettes provenant des amendes de police de l'année 2014 relatives à la circulation routière, selon une répartition du Conseil Général.

La commune peut prétendre, à ce titre, à des subventions :

1) pour la réalisation de passages piétons (incluant la signalisation de police requise)

- 2 passages piétons seraient créés sur la RD 938, (un en face du cabinet médical de kinésithérapie et l'autre au niveau de la zone artisanale)
- 1 passage piéton serait créé rue des Ramoniers, (au niveau de la mini-crèche)
- 1 passage piéton serait créé sur la RD 30, (au niveau des écoles)

Ces aménagements destinés, à la sécurisation et la mise en accessibilité des traversées piétonnes, seraient réalisés pour un coût estimé à : 12 227,50 € HT soit 14 673,00 € TTC

2) pour la mise en place de signalisations verticales de police en dehors de tout aménagement.

Le coût estimé de ces panneaux de signalisations en dehors de tout aménagement serait d'un montant de : 2 636,66 € HT soit 3 163,99 € TTC.

Vote 17/2015: à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

La création de « dos-d'âne » est évoquée comme solution pour remédier à la vitesse excessive de certains riverains.

6/ Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la « réserve parlementaire 2015 » de Monsieur LEGENDRE pour l'acquisition de deux vidéoprojecteurs interactifs pour l'école Léon Lambert.

M. le Maire rappelle le projet d'acquisition de deux vidéoprojecteurs interactifs à destination de l'école publique Léon Lambert. Un vidéoprojecteur est prévu pour la classe primaire de CE1, un deuxième est prévu pour la moyenne et grande section de l'école maternelle. Afin de financer en partie ce projet, il indique à l'Assemblée la possibilité d'une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire.

M. le Maire propose donc à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 auprès de Monsieur LEGENDRE Jacques. Le montant de cette acquisition s'élève à 5 988,00 € Hors Taxes.

Le financement serait assuré comme suit :

Montant Hors Taxe de l'acquisition:	5 988,00 Euros
Demande Réserve parlementaire : 50 %	2 994,00 Euros
Autofinancement : 50 %	2 994,00 Euros

Vote 18/2015: à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

7/ Demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la « réserve parlementaire 2015 » de Monsieur BAILLY Dominique pour l'acquisition d'une tente de réception.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une tente de réception de 6 mètres sur 12 mètres.

Afin de financer en partie ce projet, il indique à l'Assemblée la possibilité d'une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire. M. le Maire propose donc à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2015 auprès de Monsieur BAILLY Dominique.

Le montant de cette acquisition s'élève à 7 827,00 € Hors Taxes.

Le financement sera assuré comme suit :

Montant Hors Taxe de l'acquisition:	7 827,00 €
Demande Réserve parlementaire : 50 % :	3 913,50 €
Autofinancement 50 % :	3 913,50 €

Vote 19/2015: à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

8/ Subvention à l'Association « les amis des oiseaux de Nomain».

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP) l'association « Les amis des oiseaux de Nomain» intervient auprès des enfants de l'Ecole Léon Lambert. Cette association a son siège à Nomain et a pour but de faire découvrir aux enfants les oiseaux de la région, agrémenté d'activités manuelles. M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 278 € pour la période de Juin et Juillet 2015 et payable dès à présent.

Vote 20/2015: 21 oui et 1 contre (M.Letienne)

M.Letienne explique qu'il est contre les dépenses inhérentes aux réformes scolaires.

9/ Subvention à l'Association « Tennis Club de Coutiches ».

M. le Maire informe l'assemblée de la remise en activité de l'association du Tennis Club de Coutiches depuis le 18 Mai 2015. Cette association a son siège à Coutiches et a pour but de développer la pratique du tennis. M. le Maire propose d'attribuer une subvention à compter du 1^{er} Juin 2015 soit 178€ et payable dès à présent.

Vote 21/2015: 20 pour et 1 abstention(G.Abraham) A.Debarge ne prend pas part au vote en tant que membre de cette association.

G.Abraham exprime sa colère et se plaint de l'article concernant le club de tennis paru il y a peu dans le journal « L'Observateur du douaisis ». Est cité l'extrait suivant : « Club qui a repris en 2003 et arrêté en 2005 » : il se serait arrêté en 2010, affirme G.Abraham. Celui-ci expose également les points suivants, afin de démontrer qu'il a toujours souhaité soutenir et maintenir l'activité du club de tennis de Coutiches, lors du mandat précédent :

- en 2009, financement par la mairie de l'époque de 2 filets.
- en 2010, achat d'anti-mousse pour la rénovation du terrain. La même année, le club arrête son activité.
- en 2011, récupération des panneaux et des badges du tennis club d'Orchies.
- en 2013, proposition de créer une régie et devis divers réalisés pour l'achat de grilles.
- Le solde de l'ancienne association est de 1 200€.

P. Christophe annonce la rénovation du bungalow cet été par les services techniques.

A.Castelain explique que lors de la réunion de l'association le 18 mai, il était question d'avoir un créneau à la salle de sports en cas de mauvais temps.

9/ Convention avec le CDG59. Adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au travail.

M. le Maire informe l'assemblée que pour accompagner les collectivités dans la mise en place de leur politique de prévention, le CDG 59 a décidé de créer un « Pôle Santé-Sécurité au travail ».

Coût : 52€ par agent auquel s'ajoute 250 € pour la rédaction d'un rapport.

Vote 22/2015: à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

10/ Acquisition d'un terrain cadastré section C N° 766p

M. le Maire propose, d'acquérir le terrain situé Section CN° 766p, d'une superficie d'environ 300 m2 et appartenant à la SCI du Bourg.

Le service des Domaines a été consulté et a évalué ce terrain à la somme de 80 € le m2.

Cette acquisition permettrait de réaliser un parking de 17 places supplémentaires dans le centre du village.

Vote 23/2015: à l'unanimité 22 oui dont 2 procurations

G.Abraham pense qu'il serait bien de signaler par des panneaux la présence de parkings derrière le presbytère. P.Christophe répond que cela est prévu.

11/ Utilisation d'installations existantes par l'Association du tennis Club de Coutiches.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention avec l'association du Tennis Club de Coutiches pour l'utilisation d'installations existantes à savoir, 2 courts de tennis découverts. Cette convention précise les conditions d'occupation par l'Association du Tennis Club de Coutiches.

Vote 24/2015: 21 pour. A.Debarge ne prend pas part au vote en tant que membre de cette association.

M.Letienne dit qu'il faudrait faire l'inventaire du matériel et s'il est encore en bon état de fonctionnement, le rajouter sur la convention.

→DIVERS/TOUR DES COMMISSIONS

1/Environnement: P.Christophe

Une réunion concernant la zone humide, rue de Fâches, a eu lieu. Il devrait y avoir des plantations, avec la participation des élèves de l'école.

2/Ecole et cantine: C.Deregnacourt et M.Bendlewski

N.A.P : Une réunion de bilan est prévue le 10 juin. Un courrier sera envoyé pour relancer la participation des associations coutichoises pour la prochaine rentrée. La gratuité, à ce jour, reste à étudier. Une fête des N.A.P aura lieu le mercredi 01 juillet.

C.Deregnacourt et M.Bendlewski remercient I. Jobs pour son implication dans le projet d'installation des V.P.I.

3/Jeunesse et sports : A.Castelain

La fête du sport aura lieu le 09 juin. La fête de la musique sera organisée par le conseil jeune. La sortie ados est prévue fin août à Bobbejaanland.

4/Fêtes et cérémonie : D .Décarpenterie

Les dernières manifestations sont rappelées, à savoir : la chasse aux œufs du lundi 06 avril, la fête du 1^{er} mai et du 08 mai.

5/Divers:

→M.Letienne avait prévu de faire une intervention à l'issue du vote du budget. Etant absent ce jour-là, il demande à M. Le Maire d'intervenir ce jour. M.Letienne lit un courrier à l'assemblée (annexe 1).

I.Jobs demande si la commission souhaitée par M.Letienne était existante auparavant. Ce dernier répond par la négative. De plus, I.Jobs rajoute que si la compétence est reprise par la communauté de communes, est-il nécessaire alors de créer une commission « vie économique »

M.Letienne souhaite également que les commerçants de Coutiches soient consultés pour les futurs travaux de la commune.

M. Le Maire demande si une entreprise locale a participé à la construction de la nouvelle école. M.Letienne répond que non.

M. Le Maire rappelle que divers matériaux posés dans les nouvelles salles proviennent d'entreprises coutichoises.

D.Deregnacourt précise qu'à chaque dépense engagée au quotidien, le maximum est fait pour qu'une entreprise coutichoise ait le marché.

M.Letienne tenait à préciser que son intervention n'était pas une critique. Il aimerait également que les entreprises coutichoises soient consultées pour la construction de la 2^{ème} tranche du béguinage par Norévie.P.Christophe précise que les dossiers d'appel d'offre sont de plus en plus complexes à constituer, ce qui pénalise dans leurs tâches administratives les entreprises locales.

→G.Abraham tenait à rajouter « qu'il n'était pas sûr qu'il y ait égalité » entre les 2 fleuristes de Coutiches. M. Le Maire précise que la fleuriste « Envie de fleurs » a eu un budget bien en dessous de celui qui a été attribué à « Fleurs sauvages » et qu'il souhaite y remédier en équilibrant les achats chez les 2 commerçantes coutichoises.

La séance est levée à 21h10.